

Plan de protection COVID-19 TC Avenches



Version 1.0 – 04.05.2020

Coordonnées du responsable COVID-19

Marco Sarcina

+41 79 468 60 90

marco@tc-avenches.ch

1. Mesures clubs & centres

1.1. Personne mandatée COVID-19

Chaque club, chaque centre doit désigner sa personne mandatée COVID-19 qui est disponible pour conseiller les membres.

Mesures

La personne mandatée COVID-19 pour le TC Avenches est :

Marco Sarcina
Bonnefontaine 128
CH-1474 Châbles
+41 79 468 60 90
marco@tc-avenches.ch

Le club inscrit la personne mandatée COVID-19 dans l'administration des membres de Swiss Tennis.

1.2. Règles d'hygiène et nettoyage

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP et nettoyage des installations

Mesures

Le nettoyage approprié et régulier des surfaces et des objets après utilisation, en particulier s'ils sont touchés par plusieurs personnes, est assuré par les mesures suivantes :

Les WC, les poignées des portes et autres surfaces sont régulièrement nettoyés et désinfectés

Les poubelles sont retirées ou fermées.

Le système d'eau potable est rincé avant d'être remis en service.

Les joueurs doivent se laver ou se désinfecter les mains avant d'entrer et en sortant des courts.

1.3. Eloignement social

Respect des distances (distance minimale de 2m entre toutes les personnes ; 10m² par personne ; pas de contact physique)

Mesures

Il peut y avoir une personne par 10 mètres carrés sur le terrain et la distance de 2 mètres doit être garantie. Ceci est assuré par les mesures suivantes :

Les bancs ou les chaises des joueurs sont placés à au moins 2 mètres les uns des autres.

Un système de réservation des courts est disponible. (voir aussi 1.5)

Il faut renoncer au double, étant donné que la distance sociale est difficile à respecter.

Avant d'entrer sur les terrains, les joueurs doivent attendre que les joueurs précédents aient quitté le terrain.

L'utilisation des courts est exclusivement réservée aux membres du club. La possibilité de réserver avec un non-membre invité a été bloquée pour l'instant.

1.4. Taille maximale des groupes & utilisation des installations

Les groupes sont actuellement limités à cinq personnes conformément aux directives officielles et les installations utilisées en conséquence.

Mesures

Les groupes de plus de 5 personnes ne sont pas autorisés.

Les zones suivantes sont ouvertes : courts de tennis, mur, WC, espaces verts.

Le Club-house, les vestiaires et les douches restent fermés.

1.5. Enregistrement & traçage (Contact Tracing)

Enregistrement des joueurs de tennis et traçage (Contact Tracing) des éventuelles chaînes d'infection.

Mesures

Le traçage des éventuelles chaînes d'infection (Contact Tracing) est assuré par les mesures suivantes :

L'accès aux courts ne sera possible que si une réservation a été faite au préalable sur notre site PlugIn.

1.6. Personnes particulièrement vulnérables et présentant des symptômes de maladie

Les personnes particulièrement vulnérables et les personnes présentant des symptômes de maladie doivent se conformer aux consignes spécifiques de l'OFSP.

Mesures

Nous conseillons aux personnes particulièrement vulnérables, de jouer aux heures de faible affluence. (principalement le matin)

1.7. Obligation d'informer

Information des joueurs de tennis et des autres personnes concernées sur les consignes et les mesures prises.

Mesures

Les mesures de protection du TC Avenches ont été communiquées le 06.05.2020 via E-mail adressé à tous les membres et le document est disponible sur notre site internet.

L'affiche de l'OFSP et de SwissTennis sont affichées à l'entrée des terrains.

2. Mesures pour les joueurs de tennis

2.1 Respect des mesures de protection

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection ordonnées par le club/centre

Mesures

Par la réservation le membre accepte les mesures de protection définies par ce document.

Un message de rappel sera joint avec les confirmations de réservations.

Il incombe aux parents de veiller à ce que les enfants et les adolescents respectent eux aussi pleinement les directives.

2.2 Règles d'hygiène et nettoyage

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP et nettoyage des installations

Mesures

Les mains doivent être lavées avant et après avoir joué au tennis. Ceci est assuré par les mesures suivantes :

Tous les joueurs de tennis doivent prendre avec eux sur le court de quoi se désinfecter, surtout les mains, à la fin d'une partie.

On renonce à la traditionnelle poignée de mains de fin de partie.

Les joueurs n'échangent aucun objet.

Les joueurs de tennis amènent leurs propres balles.

Pour éviter une éventuelle contamination par les balles, nous vous recommandons d'utiliser des balles neuves chaque fois qu'on joue. Chaque joueur peut avoir ses propres balles marquées. On évite ainsi de toucher avec la main les balles de quelqu'un d'autre. On ne sert qu'avec ses propres balles. On peut redonner au partenaire les balles qui ne sont pas les nôtres avec le pied ou la raquette.

Chacun ramène ses détritus à la maison.

2.3 Réservation des courts et durée de séjour

Réservation des courts à l'avance en indiquant les données personnelles pour le traçage éventuel de chaînes d'infection et durée de séjour minimale sur les lieux

Mesures

Les temps de jeu doivent être réservés et confirmés avec les coordonnées personnelles. Ceci est assuré par les mesures suivantes :

L'accès ne peut se faire sans réservation via PlugIn.

Les joueurs de tennis ne peuvent pas entrer sur l'installation plus de 5 minutes avant leur temps de jeu.

Les joueurs de tennis doivent avoir quitté l'installation au plus tard 5 minutes après la fin de leur temps de jeu.

2.4 Eloignement social

Respect des distances sociales sur le court de tennis et dans l'ensemble du complexe.

Mesures

Les règles d'éloignement social (10 mètres carrés par personne et/ou distance minimale de 2 mètres, pas de contact physique) doivent être respectées par les joueurs de tennis à tout moment.

3. Mesures pour l'enseignement du tennis

3.1. Responsabilité

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection ordonnées par le club/centre

Mesures

Les professeurs de tennis sont responsables du respect des mesures de protection définies par le club/centre dans le cadre des leçons de tennis et entre joueurs de tennis. Ceci est assuré par les mesures suivantes :

Les entraînements en groupes de plus de 2 joueurs de tennis plus un enseignant nécessitent l'autorisation explicite du comité du club.

3.2. Eloignement social et taille maximale des groupes

Eloignement social et taille maximale des groupes dans le cadre des leçons de tennis

Mesures

Le respect des consignes de 10 mètres carrés par personne, 2 mètres de distance et aucun contact physique est également assuré pendant les leçons de tennis :

Un maximum de 5 personnes par court est autorisé.

En cas d'entraînement par groupes, il faut adopter un modèle d'entraînement par stations (circuit) et ne pas organiser d'exercices de double.

3.3. Respect des règles d'hygiène

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le club/centre

Mesures

Les professeurs de tennis respectent les mesures d'hygiène et mettent à la disposition de leurs clients une quantité suffisante de désinfectant.

Les poignées des paniers de balles et les autres matériels pédagogiques sont régulièrement désinfectés.

3.4. Entraînements annoncés

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le club/centre

Mesures

Les entraînements doivent être annoncés dans le système de réservation PlugIn. S'il y a plus de 2 participants, ils doivent être confirmés par le comité du club.

Une liste de présence pour les cours collectifs doit être tenue.

Les capitaines des équipes interclubs tiennent à jour une liste des présences aux entraînements.

3.5. Information des clients

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le club/centre

Mesures

Les clients ont été informés de toutes les règles de conduite de la manière suivante :

Les installations sont réservées aux membres uniquement (pas de client)

Annexes

Annexe

Affiche de SwissTennis

Conclusion

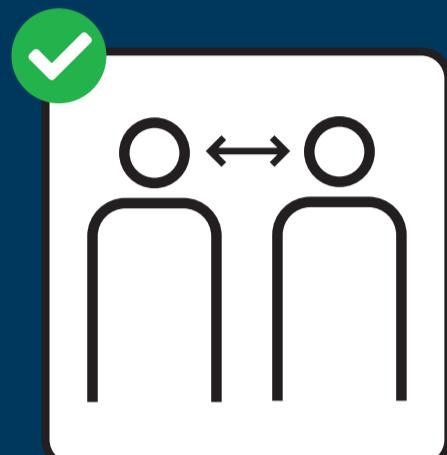
Ce document a été établi par le comité du TC Avenches :

Le présent document a été délivré et expliqué à tous les membres.

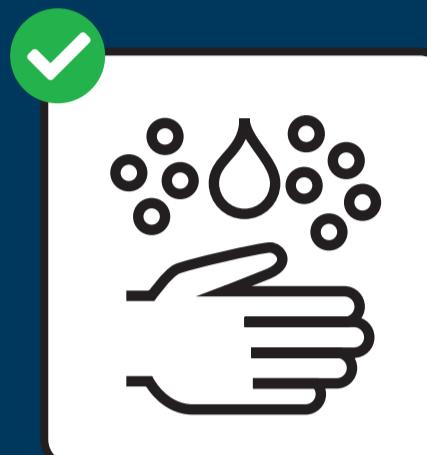
Marco Sarcina, le 6 mai 2020 :



COMMENT NOUS PROTÉGER SUR LE COURT DE TENNIS



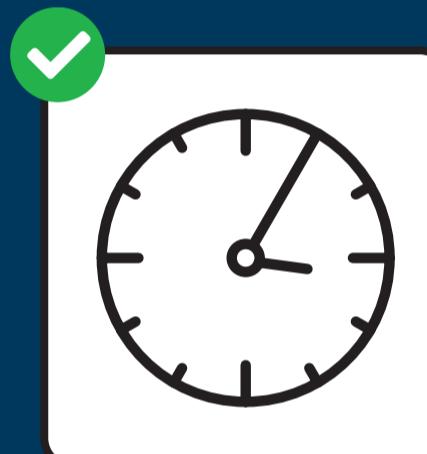
Garder partout au moins 2 m de distance entre les personnes – également sur le court de tennis.



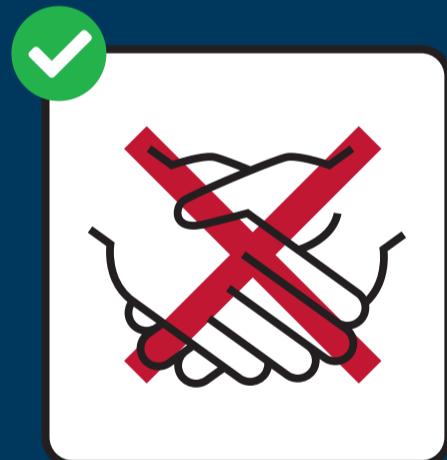
Se laver minutieusement les mains avant et après avoir joué.



Réserver et confirmer le court ainsi que l'horaire de jeu à l'avance.



Arriver sur les installations au plus tôt 5 minutes avant l'heure de jeu et les quitter au plus tard 5 minutes après l'heure de jeu.



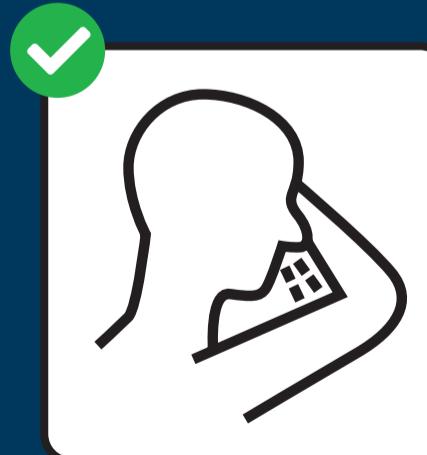
Renoncer à la traditionnelle poignée de main et à tout autre contact corporel.



Ramener ses détritus à la maison.



Amener ses propres balles.



Rester à la maison en cas de symptômes de maladie. Appeler son médecin traitant et informer le responsable COVID-19 du club.

www.ofsp-coronavirus.ch